

Peut-on changer de notaire?

Par Fifille, le 06/08/2008 à 16:37

Bonsoir,

Nous venons d'acheter une maison avec un prêt relais et nous avons pris un notaire en plus de celui du vendeur. Sommes-nous liés à notre notaire pour la vente de notre terrain puis de notre maison puisqu'il n'y a pas eu d'hyppothèque ?

Tant qu'aucun compromis n'est signé pouvons nous encore changer de notaire? Merci de me répondre rapidement.

Par Antoine ETCHEVERRY, le 07/08/2008 à 12:58

A priori, vous pouvez toujours changer de notaire à la condition de lui payer les honoraires qu'il va vous facturer pour le travail qui a d'ores et déjà été réalisé.

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY www.etcheverry-avocat.com